

NOTRE ÉQUIPE

L'Équipe Mobile de Soins Continus est composée de :

- 1 médecin référent
- 1 infirmière
- 1 psychologue

Ces intervenants sont disponibles pour vous et vos proches **en plus** de l'équipe soignante de l'unité dans laquelle vous résidez.

Nous pouvons nous déplacer à vos côtés quel que soit le service où vous vous trouvez.

Nous sommes présents pour :

- Ecouter vos souhaits et/ou craintes éventuelles
- Répondre à vos questions et vous accompagner ainsi que vos proches.
- Veiller à votre confort. Par exemple, en vous aidant dans la gestion des symptômes comme la douleur ou les nausées.
- Vous guider vers d'autres professionnels qui peuvent également vous aider.

POUR VOUS AIDER:

- **Portail des soins palliatifs en Wallonie**
www.soinspalliatifs.be
- **Fondation Contre le Cancer** www.cancer.be
- **Ligne Cancer Info** 0800/15 801

ADRESSES ET COORDONNÉES :

Le Tilleriau – CHR Haute Senne

Chaussée de Braine, 49 • 7060 Soignies

Saint Vincent – CHR Haute Senne

Boulevard Roosevelt, 17 • 7060 Soignies

CONTACTS :

Infirmière référente:

067/348.803

Médecin référent:

067/348.636

Psychologues référents:

067/348.557

E-mail général:

EMSP@chrhautesenne.be

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement

**CHR HAUTE
SENNE** 



**CHR HAUTE
SENNE** 

Centre Hospitalier Régional
de la Haute Senne

Chaussée de Braine 49
7060 Soignies
Tél.: 067.348.411
info@chrhautesenne.be

www.chrhautesenne.be



Editeur responsable: Thérèse Troiti - CHR Haute Senne

© photos : CHR Haute Senne - iStockPhoto
CHR-BRO-003 - Rev. 001

Date d'application : 11/03/2024

**EQUIPE MOBILE
DE SOINS CONTINUS
ACCOMPAGNER LA VIE**



AU CHR HAUTE SENNE

Il existe une équipe de soins continus qui combine deux approches :

- du **soutien oncologique** auprès de patients atteints d'un cancer.
- des **soins palliatifs** pour tout patient atteint d'une maladie évolutive que les traitements ne pourront plus guérir.

Cette équipe vient en aide aux patients ainsi qu'à leurs proches confrontés à la maladie grave et qui vivent des moments difficiles.

Il nous tient à cœur de pouvoir vous accompagner sur votre chemin de vie ainsi que d'entendre vos souhaits afin de pouvoir vous offrir des soins de qualité adaptés à vos besoins.

Pour atteindre ces objectifs, nous travaillons avec différents partenaires :

- les membres du personnel soignant de différentes unités d'hospitalisation
- les médecins traitants
- les infirmières de la région
- les équipes de soutien de « Reliance » ou « Domus »
- ...et VOUS.

LES AIDES DISPONIBLES AU DOMICILE

Matérielles : lit médicalisé, oxygène, pompe à perfusion,...

Sociales : Via des assistantes sociales qui peuvent vous conseiller dans la prise de contact avec d'autres services

Relatives au bien-être : Grâce, entre autre, à certaines associations (Vivre comme avant, Fondation contre le cancer,...) qui proposent différentes possibilités (journées bien-être, yoga, marche santé...)

Psychologiques : Par des psychologues des équipes de soutien de «Reliance» ou «Domus» ou par des psychologues indépendants.

Pour vos proches : Possibilités de congés. Congé "palliatif" ou congé pour assistance médicale (pour tout renseignement, contactez l'ONEM ou INASTI)

Financières : Intervention de la mutuelle ou de la « Fondation contre le cancer » pour les transports.

Selon vos revenus, envoyez une demande au SPF sécurité sociale, ancienne « vierge noire ».

Réaliser, le moment venu, les démarches pour la reconnaissance du statut palliatif.

RECONNAISSANCE DU STATUT PALLIATIF

Cette démarche est valable uniquement pour le patient vivant à domicile.

Ce statut est accordé par le médecin conseil de la mutuelle après remise des documents complétés par le médecin traitant (deux documents identiques mais à un mois d'intervalle).

Suite à cette reconnaissance de statut, vous bénéficierez d'un "forfait palliatif" vous donnant certains droits :

- Vous recevez une aide financière d'environ 800€ (indexation annuelle), renouvelable une fois après un mois d'intervalle minimum. ;
- Vous obtenez un remboursement des visites du médecin traitant;
- Un remboursement des soins infirmiers vous est proposé. L'infirmière se doit d'être disponible 24H/24 et 7J/7 (document infirmier à compléter et à remettre à la mutuelle) ;
- Vous avez également droit à des prestations de kinésithérapie qui sont remboursées entièrement, à hauteur de 1 ou 2 séances par jour, sur prescription médicale de 60 séances maximum, renouvelable au besoin;
- Vous bénéficiez gratuitement de l'intervention de l'équipe de soutien de « Reliance » (joignable au 064/57 09 68 ou reliance@belgacom.net pour le Hainaut) ou celle de « Domus » (joignable au 010/841 555 ou info@domusasble.be pour le Brabant Wallon)